

TECHNIP

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires

Technip

Tour Technip
6-8 allée de l'Arche
92973 Paris La Défense

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.20 « Litiges et procédures en cours » qui décrit le risque relatif à une procédure en cours en lien avec un projet au Nigéria porté par une joint-venture détenue à 25% par Technip.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Ainsi que l'indique la note « Provisions sur filiales », l'évaluation des participations dans les filiales est effectuée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres ajustés et des perspectives de rentabilité future. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à revoir, pour les filiales les plus importantes, les hypothèses retenues dans les projections des flux financiers futurs sur lesquelles ces estimations ont été fondées et leur traduction chiffrée.
- Comme indiqué dans la note « Actions auto-détenues », les actions affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque étalée sur la durée d'acquisition des droits lorsque la sortie de ressource est probable. Le caractère probable est fonction de la rotation du personnel et de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance, pour laquelle une hypothèse médiane a été retenue par Technip. Nous avons examiné la pertinence des données communiquées et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Louis-Pierre Schneider

ERNST & YOUNG et Autres

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a central vertical stroke with several horizontal strokes crossing it, and a long horizontal stroke at the bottom.

Gilles Puissochet



**TECHNIP SA
COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2008**

Sommaire

1. Bilan

2. Compte de résultat

3. Tableau des flux de trésorerie

4. Principes comptables

5. Faits significatifs de l'exercice

6. Notes sur les états financiers

- 6.1 Actif immobilisé
- 6.2 Créances
- 6.3 Valeurs mobilières de placement
- 6.4 Comptes de régularisation actif et primes de remboursement
- 6.5 Capitaux propres
- 6.6 Provisions
- 6.7 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes
- 6.8 Etats des échéances des créances et des dettes
- 6.9 Créances et dettes représentées par des effets de commerce
- 6.10 Chiffre d'affaires
- 6.11 Résultat financier
- 6.12 Résultat exceptionnel
- 6.13 Impôts
- 6.14 Note concernant les entreprises liées
- 6.15 Etats des engagements hors bilan
- 6.16 Instruments financiers
- 6.17 Garanties sur actifs
- 6.18 Effectif moyen
- 6.19 Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration
- 6.20 Litiges et procédures en cours

7. Tableau des filiales et participations

1. Bilan

ACTIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2008	2007
Autres immobilisations incorporelles		0,3	1,2
Immobilisations incorporelles en cours		-	17,8
Total immobilisations incorporelles		0,3	19,0
Terrains		-	-
Constructions		-	-
Installations techniques, matériel et outillage		-	-
Autres immobilisations corporelles		3,6	5,0
Avances et acomptes		-	-
Total immobilisations corporelles		3,6	5,0
Participations		3 348,6	3 227,0
Créances rattachées à des participations		50,8	61,0
Autres titres immobilisés		59,0	144,3
Total immobilisations financières		3 458,4	3 432,3
Total actif immobilisé (I)	6.1	3 462,3	3 456,3
Avances et acomptes versés sur commandes		0,1	-
Clients et comptes rattachés	6.2	53,1	52,1
Autres créances	6.2	49,8	68,2
Groupe et associés	6.2	9,6	14,1
Valeurs mobilières de placement	6.3	6,4	-
Disponibilités		1,7	1,2
Total actif circulant (II)		120,7	135,6
Comptes de régularisation (III)	6.4	4,1	7,3
Primes de remboursement (IV)	6.4	0,7	0,9
Ecarts de conversion actif (V)		2,5	6,8
Total actif (I à V)		3 590,3	3 606,9

1. Bilan (suite)

PASSIF

En millions d'euros	Notes	31 décembre	
		2008	2007
Capital social		83,4	81,9
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 817,0	1 747,3
Réserves :			
- Légales		9,8	9,8
- Réglementées		40,8	40,8
- Autres		119,0	141,9
Report à nouveau		-	10,7
Résultat de l'exercice		250,9	91,5
Acompte sur dividendes		-	-
Situation nette	6.5	2 320,9	2 123,9
Provisions réglementées	6.6	-	0,7
Total capitaux propres (I)		2 320,9	2 124,6
Provisions pour risques		33,3	7,3
Provisions pour charges		-	0,6
Total provisions pour risques et charges (II)	6.6	33,3	7,9
Emprunts obligataires		650,0	650,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18,5	18,3
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Groupe et associés		500,1	725,9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		36,2	32,5
Dettes fiscales et sociales		12,2	42,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2,6	2,1
Autres dettes		16,3	3,2
Total dettes (III)		1 235,9	1 474,4
Ecart de conversion passif (IV)		0,2	-
Total passif (I à IV)		3 590,3	3 606,9

2. Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	12 mois	
		2008	2007
Production vendue : biens et services		138,7	113,3
Chiffre d'affaires	6.10	138,7	113,3
Production immobilisée		6,9	7,1
Subventions d'exploitation		-	-
Reprises provisions et transferts de charges		7,4	1,8
Autres produits		0,1	0,1
Total des produits d'exploitation		153,1	122,3
Achats de marchandises		-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		-	-
Autres achats et charges externes		144,5	128,4
Impôts, taxes et versements assimilés		2,0	2,2
Salaires et traitements et charges sociales		8,5	8,4
Dotations aux amortissements et aux provisions			
- sur immobilisations	6.1	1,8	2,3
- sur actif circulant		0,3	0,1
- pour risques et charges		4,9	-
Autres charges		0,4	0,5
Total des charges d'exploitation		162,4	141,9
Résultat d'exploitation (I)		(9,3)	(19,6)
Bénéfice attribué ou perte transférée		-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat des opérations faites en commun (II)		-	-
Produits financiers de participation		394,8	178,8
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances		3,5	3,1
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		36,8	9,6
Différences positives de change		19,5	5,6
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		-	-
Total des produits financiers		454,6	197,1
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		108,7	3,6
Intérêts et charges assimilées		100,4	103,5
Différences négatives de change		23,2	10,9
Charges nettes sur cessions mobilières de placement		-	-
Total des charges financières		232,3	118,0
Résultat financier (III)	6.11	222,3	79,1
Résultat courant avant impôts (I à III)		213,0	59,5

2. Compte de résultat (suite)

En millions d'euros		12 mois	
		2008	2007
	Notes		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2,3	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0,6	4,7
Reprises sur provisions et transferts de charges		0,8	3,6
Total des produits exceptionnels		3,7	8,3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4,1	0,1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		17,8	7,6
Dotations aux amortissements et provisions		8,2	-
Total des charges exceptionnelles		30,1	7,7
Résultat exceptionnel (IV)	6.12	(26,4)	0,6
Participation des salariés aux résultats (V)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VI)	6.13	(64,3)	(31,4)
Total des produits		611,4	327,7
Total des charges		360,5	236,2
Résultat net (I à VI)		250,9	91,5

3. Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	2008	2007
Résultat net	250,9	91,5
Amortissements d'immobilisations et des charges à étaler (1)	10,7	2,9
Augmentation (diminution) des provisions (2)	74,0	(11,8)
Pertes (gains) sur cessions d'actifs (3)	17,2	2,9
Marge brute d'autofinancement	352,8	85,5
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	29,2	(7,5)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	382,0	78,0
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	(7,0)	(7,2)
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	-	(0,1)
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers (4)	(104,9)	(1,4)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(111,9)	(8,7)
(Augmentation) Diminution des créances à long terme (prêts filiales)	10,2	8,9
Variation auto-détention nette du prix de cession (5)	(0,1)	(86,2)
Variation compte courant centrale de trésorerie Groupe	(226,3)	235,6
Augmentation (diminution) des dettes à court terme	0,2	0,3
Augmentation (diminution) des dettes à long terme	-	-
Augmentation de capital en numéraire et prime d'émission (6)	71,3	36,5
Réduction de capital en numéraire et prime d'émission	-	-
Dividendes payés (7)	(125,1)	(274,7)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(269,8)	(79,6)
Flux de trésorerie de la période	0,3	(10,3)
Trésorerie d'ouverture	1,2	11,5
Trésorerie de clôture	1,5	1,2
Trésorerie disponible	1,7	1,2
Découverts bancaires	(0,2)	-
Total	1,5	1,2

- (1) En 2008, dont amortissement exceptionnel sur frais de développement lié à l'abandon de projets informatiques (8,2 M€).
- (2) En 2008, dont dotation aux provisions pour risque lié aux plans d'actions gratuites (26,2 M€), dotation pour dépréciation des actions auto-détenues (78,3 M€), reprise de provisions sur comptes courants et clients suite à la liquidation d'une filiale américaine (13,1 M€), reprise de provisions sur titres (19,4 M€).
- (3) En 2008, mise au rebut de projets informatiques (17,0 M€).
- (4) En 2008, essentiellement augmentations et acquisitions de titres de participations dans des filiales françaises.
- (5) En 2007, acquisition de 1 729 994 titres (86,2 M€).
- (6) En 2007, augmentation de capital réservée aux salariés pour 20,0 M€ et levées d'options liées aux stock options pour 16,5 M€.
En 2008, augmentation de capital réservée aux salariés pour 60,0 M€ et levées d'options liées aux stock options pour 11,3 M€.
- (7) En 2007, solde dividendes 2006 et dividende exceptionnel pour 274,7 M€.
En 2008, dividendes au titre de l'exercice 2007 de 125,1 M€.

4. Principes comptables

Les comptes sont arrêtés selon les normes comptables françaises en vigueur.

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la Société sont traitées conformément aux principes comptables en vigueur.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

Lorsque la conversion au taux de clôture des dettes et des créances fait apparaître une perte latente, une provision pour risque de change, d'un montant égal, est dotée.

Les comptes de trésorerie et les comptes courants de la centrale de trésorerie en devises sont convertis au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en charges ou produits financiers.

Provisions sur filiales

Les provisions sur titres et créances rattachées sont constituées dès que la valeur brute comptable de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Pour les filiales les plus importantes, ces perspectives sont appréciées sur la base de projections de flux financiers futurs, à partir des hypothèses les plus probables retenues par la direction.

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir les risques filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques, le cas échéant.

Les abandons de créances et subventions consentis aux filiales sont également comptabilisés dans le résultat financier.

Actions auto-détenues

1. La Société a appliqué l'avis du CRC du mois de décembre 2008 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuites aux employés.

De ce fait, les actions auto-détenues destinées aux salariés de la Société ont été reclassées en valeurs mobilières de placement. Les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions font l'objet d'une provision pour risque étalée sur la durée d'acquisition des droits lorsque la sortie de ressource est probable. Le caractère probable est fonction de l'appréciation de la satisfaction des conditions de performance (pour lesquelles une hypothèse médiane a été retenue) et de la rotation du personnel. Concernant les plans d'options d'achat d'actions, le caractère probable est également fonction de l'existence d'une valeur intrinsèque à la date de clôture (lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur au cours de l'action à la clôture de l'exercice). Lorsque la sortie de ressource n'est pas probable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée à la clôture de l'exercice entre la valeur de marché (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) et la valeur brute comptable des actions.

2. Les autres actions auto-détenues, notamment celles affectées aux plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés des filiales, sont maintenues dans le compte immobilisations financières. A la clôture de l'exercice, si la valeur de marché de l'action (calculée sur la base de la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice) est inférieure à la valeur brute comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence constatée. De plus, les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés des filiales, et après prise en compte des conditions de performance et de rotation du personnel, font l'objet d'une provision pour risque égale à la valeur nette des actions.
3. Les actions auto-détenues sont comptabilisées en entrée à leur cours d'acquisition et valorisées en sortie suivant la méthode FIFO (First In, First Out).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels amortis sur 3 à 5 ans ainsi que des coûts de développement de logiciels lorsque ceux-ci répondent aux critères d'éligibilité prévus par le PCG.

Le coût d'entrée des immobilisations est constitué par leur coût d'acquisition, leur coût de production ou leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations et agencements de la tour Adria. Les durées d'amortissements sont linéaires et représentent les durées d'utilité probables estimées par la Société :

- Agencements et mobilier 8/10 ans
- Matériel informatique 3 ans (dégressif)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non recouvrement.

5. Faits significatifs de l'exercice

L'activité de la société Technip consiste essentiellement à détenir des participations, à percevoir des dividendes, à centraliser et refacturer les coûts de management et d'organisation du Groupe sous forme de management fees, et des coûts spécifiques tels que les frais d'assurance et les commissions sur garanties.

- En avril 2008, la société Technip Biopharm, société américaine, a été liquidée. L'impact sur le résultat de la Société est nul, compte tenu des reprises de provisions antérieurement constituées.
- La Société a procédé en mai 2008 au paiement du dividende à hauteur de 1,20 € par action, représentant une distribution de 125,1 M€.
- En juillet 2008, la Société a acquis 100% des titres de la société Eurodim SA, société d'ingénierie basée en région parisienne, pour 11,5 M€.
- La Société a réalisé durant l'exercice 2008 une augmentation de capital réservée aux salariés. Celle-ci s'est traduite par l'émission le 17 octobre 2008 de 1 446 260 actions et a entraîné une augmentation de capital social de 1,1 M€ et une augmentation des primes d'émission de 59,8 M€, minorée des frais nets liés à cette augmentation pour 0,9 M€, soit un total de 60,0 M€.
- En décembre 2008, la Société a recapitalisé à hauteur de 93,5 M€ sa filiale Technip Offshore International. Le pourcentage de détention de cette société reste inchangé à 100%.
- En décembre 2008, suite à la décision du Conseil d'Administration du 9 décembre 2008, la Société a accordé une subvention à Technip Marine (M) SDN BHD, société située en Malaisie, à hauteur de 21,0 M€.
- En décembre 2008, la Société a acquis pour 0,5 M€ des titres supplémentaires de sa filiale Technip Eurocash. Le pourcentage de détention de la société devient 96%.
- Le nombre d'actions auto-détenues est de 3 066 144 au 31 décembre 2008. 236 100 de ces actions sont destinées à servir les plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites des salariés de la Société ; 2 830 044 sont destinées à servir les plans d'options d'achat et d'attribution d'actions gratuites des salariés des filiales de la Société, ou ne sont pas affectées.

6. Notes sur les états financiers

6.1. Actif immobilisé

a) Variations de l'exercice

En millions d'euros	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total actif Immobilisé
Valeurs brutes				
1er janvier 2007	16,5	13,1	3 484,6	3 514,2
Acquisitions (1)	7,2	0,1	134,1	141,4
Diminutions (2)	-	(0,4)	(58,3)	(58,7)
31 décembre 2007	23,7	12,8	3 560,4	3 596,9
Acquisitions (3)	7,0	-	174,7	181,7
Diminutions (4)	(18,8)	-	(90,4)	(109,2)
31 décembre 2008	11,9	12,8	3 644,7	3 669,4
Amortissements et provisions				
1er janvier 2007	(4,1)	(6,5)	(132,3)	(142,9)
Augmentations	(0,6)	(1,6)	(1,0)	(3,2)
Diminutions	-	0,3	5,2	5,5
31 décembre 2007	(4,7)	(7,8)	(128,1)	(140,6)
Augmentations (5)	(8,7)	(1,4)	(77,6)	(87,7)
Diminutions (6)	1,8	-	19,4	21,2
31 décembre 2008	(11,6)	(9,2)	(186,3)	(207,1)
Valeurs nettes au 31 décembre 2008	0,3	3,6	3 458,4	3 462,3

- (1) Augmentation des immobilisations incorporelles liée à des projets informatiques ; augmentation des immobilisations financières du fait des augmentations de capital de sociétés filiales (6,0 M€), des augmentations des prêts à des filiales (41,9 M€) et de l'augmentation des actions auto-détenues (86,2 M€).
- (2) Diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (7,5 M€) et remboursements de prêts des filiales (50,8 M€).
- (3) Augmentation des immobilisations incorporelles liée à des projets informatiques ; augmentation des immobilisations financières du fait des acquisitions et augmentations de capital de sociétés filiales (105,5 M€), des augmentations des prêts à des filiales (68,4 M€) et de l'augmentation des actions auto-détenues (0,8 M€).
- (4) Abandon de projets informatiques ; diminution des immobilisations financières liée aux cessions de titres (0,2 M€), aux remboursements de prêts des filiales (78,6 M€), diminution des actions auto-détenues (1,4 M€) et reclassement des actions auto-détenues en valeurs mobilières de placement (10,1 M€).
- (5) Dotations aux amortissements exceptionnels sur les frais de développement de projets informatiques (8,2 M€) ; dotations pour dépréciation des actions auto-détenues (74,6 M€).
- (6) Reprise de provisions sur titres de participations (19,4M€).

b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit:

En millions d'euros	31 décembre			
	Brut 2008	Provisions 2008	Net 2008	Net 2007
Participations	3 459,2	(110,6)	3 348,6	3 227,0
Créances rattachées à des participations	51,9	(1,1)	50,8	61,0
Actions auto-détenues	133,6	(74,6)	59,0	144,3
Total immobilisations financières	3 644,7	(186,3)	3 458,4	3 432,3

Le détail des titres de participation est présenté en note 7.

Du fait des perspectives de rentabilité retrouvée d'une de ses filiales en Allemagne, la Société a repris en 2008 une partie de la provision pour dépréciation des titres de cette société pour 17,8 M€.

Les créances rattachées à des participations comprennent les prêts consentis aux filiales détenues directement et indirectement.

En 2008, la Société a procédé au rachat de 27 669 actions propres, a cédé 28 183 actions auto-détenues et a procédé au reclassement en valeurs mobilières de placement pour 236 100 actions auto-détenues. Le solde des actions auto-détenues (2 830 044 actions) comprend les actions achetées de 2006 à 2008 et affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions des salariés des filiales et les actions auto-détenues non affectées.

6.2. Créances

Les créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	31 décembre			
	Brut 2008	Provisions 2008	Net 2008	Net 2007
Clients et comptes rattachés	53,4	(0,3)	53,1	52,1
Autres créances, Etat TVA et impôts	45,7	-	45,7	43,2
Autres créances, débiteurs divers	4,2	(0,1)	4,1	25,0
Total autres créances	49,9	(0,1)	49,8	68,2
Comptes courants filiales	12,7	(3,1)	9,6	14,1

6.3. Valeurs mobilières de placement

Les actions auto-détenues affectées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'options d'achat d'actions des salariés de la Société, ont été reclassées en 2008 dans ce poste conformément à l'avis CRC du mois de décembre 2008. Ces 236 100 actions auto-détenues représentent une valeur brute de 10,1 M€ et sont dépréciées à hauteur de 3,7 M€.

6.4. Comptes de régularisation actif et primes de remboursement

Charges constatées d'avance (3,2 M€ au 31 décembre 2008) :

Elles comprennent essentiellement des primes d'assurance.

Charges à répartir (0,9M€ au 31 décembre 2008) :

Elles correspondent à :

- l'étalement sur 7 ans des frais relatifs à l'émission de l'emprunt obligataire de 650 M€ en mai 2004 pour 2,2 M€ en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 M€ en 2008, et la valeur nette de 0,8 M€ au 31 décembre 2008.
- l'étalement sur 5 ans des frais relatifs à la mise en place d'un crédit syndiqué de 850 M€ pour 1,6 M€ en valeur brute. La dotation aux amortissements est de 0,3 M€ en 2008, et la valeur nette de 0,1 M€ au 31 décembre 2008.

Primes de remboursement (0,7 M€ au 31 décembre 2008) :

Elles concernent l'emprunt obligataire de 650 M€. Cette prime est amortie sur 7 ans en linéaire.

6.5. Capitaux propres

a) Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est la suivante :

En millions d'euros	2008	2007
Au 1er janvier	2 123,9	2 270,5
Levées de stock options	11,3	16,6
Augmentation de capital réservée aux salariés	60,0	20,0
Résultat de l'exercice	250,9	91,5
Dividendes	(125,1)	(274,7)
Au 31 décembre	2 320,9	2 123,9

b) Composition du capital social

La composition du capital social a évolué comme suit :

	2008	2007
Nombre de titres au 1er janvier	107 353 774	106 117 174
Créations liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés	1 446 260	516 207
Créations liées aux levées d'options	517 530	720 393
Annulations	-	-
Nombre de titres au 31 décembre	109 317 564	107 353 774
Valeur nominale de l'action en euro	0,7625	0,7625
Montant du capital social au 31 décembre en millions d'euros	83,4	81,9

Le nombre d'actions à droits de vote double s'élève à 5 209 911 au 31 décembre 2008.

c) Plans d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions

1/ Plans d'options de souscription Technip

Les caractéristiques des plans de souscription d'options de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2002 Tranche B solde	2005				
		Tranche A	Tranche B	Tranche C	Réattributions Tranche A et B	Réattributions Tranche A, B et C
Date de décision d'Assemblée Générale	20 juin 2002	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005	29 avril 2005
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	21 mai 2003	14 décembre 2005	26 juillet 2006	12 mars 2007	12 décembre 2007	12 juin 2008
Durée	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	2 465	895 316	903 025	930 400	80 310	106 858
Prix d'exercice actuel en €	18,0	46,9	41,4	49,2	55,7	60,0

A l'exception du plan 2002 solde tranche B, ces options ont été accordées sous conditions de performance. Le nombre définitif d'options accordées aux salariés est lié à la réalisation par Technip d'une performance satisfaisante pour ses actionnaires. Pour le plan 2005, cette performance sera mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la Société comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif de concurrents du Groupe.

2/ Plans d'options de souscription d'origine Coflexip

Les caractéristiques des plans d'options de souscription d'options d'origine Coflexip sont les suivantes :

Numéros des plans	10	11
Date de décision d'Assemblée Générale	2 juin 1999	30 mai 2000
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	14 décembre 1999	20 mars 2001
Durée	10 ans	10 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	30 943	149 650
Prix d'exercice actuel en €	16,6	33,4

3/ Plan d'options d'achat d'actions Technip

Les caractéristiques du plan d'options d'achat d'actions de Technip sont les suivantes :

Année du plan	2008
Date de décision d'Assemblée Générale	6 mai 2008
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	1 juillet 2008
Durée	6 ans
Nombre d'actions restant pouvant être souscrites	942 060
Prix d'exercice actuel en €	58,2

Ces options ont été accordées sous conditions de performance. Pour le plan 2008, la performance sera mesurée sur l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe.

4/ Plans d'attributions d'actions gratuites

Des plans d'attributions d'actions gratuites ont été mis en place en 2007 et en 2008. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Année du plan	2007			
	Liste 1	Liste 2	Réattributions	Réattributions
Date de décision d'Assemblée Générale	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006	28 avril 2006
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	12 mars 2007	12 mars 2007	12 décembre 2007	1 ^{er} juillet 2008
Durée	5 ans	4 ans	4 ou 5 ans	4 ou 5 ans
Nombre d'actions attribuées	380 700	635 370	42 700	20 300

Année du plan	2008			
	Tranche 1 Liste 1	Tranche 1 Liste 2	Tranche 2 Liste 1	Tranche 2 Liste 2
Date de décision d'Assemblée Générale	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008	6 mai 2008
Date du Conseil d'Administration ayant procédé à la mise en place	1 ^{er} juillet 2008	1 ^{er} juillet 2008	9 décembre 2008	9 décembre 2008
Durée	5 ans	4 ans	5 ans	4 ans
Nombre d'actions attribuées	368 900	478 450	18 300	1 800

Ces actions ont été accordées sous conditions de performance. Pour le plan 2007, cette performance sera mesurée par l'évolution du bénéfice par action de la Société comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif de concurrents du Groupe. Pour le plan 2008, la performance sera mesurée sur l'évolution du résultat consolidé du Groupe comparée à la moyenne de celle d'un échantillon représentatif des concurrents du Groupe.

d) Augmentation de capital réservée aux salariés

Technip a réalisé durant l'exercice 2008 une augmentation de capital réservée aux salariés.

Celle-ci s'est traduite par l'émission le 17 octobre 2008 de 1 446 260 actions et a entraîné chez Technip une augmentation de capital social de 1,1 M€ et une augmentation des primes d'émission de 59,8 M€, minorée des frais nets liés à cette augmentation pour 0,9 M€, soit un total de 60,0 M€.

L'augmentation de capital a été réalisée par Technip, société mère. Les bénéficiaires de cette augmentation de capital sont les salariés de Technip et de ses filiales dans 18 pays.

Ils ont eu la possibilité de souscrire les actions dans le cadre de trois formules :

- une formule « Classique » dans laquelle les bénéficiaires ont souscrit des actions Technip par l'intermédiaire d'un fond commun de placement d'entreprise, en bénéficiant d'une décote de 20% sur le prix de référence et d'un abondement de l'employeur, mais dans laquelle ils sont pleinement exposés aux variations du cours de l'action Technip,

- une formule « Sécurité » dans laquelle les bénéficiaires ont souscrit des actions Technip par l'intermédiaire d'un fond commun de placement d'entreprise, en bénéficiant d'une décote de 20% sur le prix de référence et

d'un abondement de l'employeur et en étant assurés de recevoir à l'échéance d'une période de cinq ans un montant correspondant à l'investissement initial ainsi que le montant le plus élevé entre un rendement de 3,6% par an capitalisé et une fois la hausse moyenne du cours de l'action Technip par rapport au prix de référence,

- une formule « Multiple » dans laquelle les bénéficiaires ont souscrit des actions Technip par l'intermédiaire d'un fond commun de placement d'entreprise ou en direct, en bénéficiant d'une décote de 20% sur le prix de référence et d'un abondement de l'employeur et en étant assurés de recevoir à l'échéance d'une période de cinq ans un montant correspondant à l'investissement initial ainsi que le montant le plus élevé entre un rendement de 3,6% par an capitalisé et un multiple de 7,6 fois la hausse moyenne du cours de l'action Technip par rapport au prix de référence. Dans ce cadre, la banque structureuse finance la souscription de neuf actions Technip pour chaque action Technip souscrite par le salarié.

Pour certains pays, en fonction de leur législation, il a été proposé seulement une ou deux des trois formules. Les modalités de mise en place ont été adaptées en fonction des contraintes juridiques, fiscales et sociales de chaque pays. Dans certains pays, la formule « Multiple » a été proposée par le biais de l'attribution de SAR (Stock Appreciation Rights).

La ventilation du nombre d'actions souscrites est la suivante :

	<u>2008</u>
Formule "Classique"	67 503
Formule "Multiple"	985 155
Formule "Sécurité"	93 389
Stock Appreciation Rights (SAR)	300 213
Total actions souscrites	<u>1 446 260</u>

Le cours de référence s'élève à 52,66 euros, le cours de souscription à 42,13 euros du fait de la décote de 20%, et le cours à la fin de la période de rétractation à 47,80 euros.

e) Réserves distribuables

Les réserves distribuables de Technip au 31 décembre 2008 s'élèvent à 369,9 M€, après estimation des impôts dus.

6.6. Provisions

a) Nature des provisions pour risques et charges

Au 31 décembre 2008, les provisions pour risques incluent notamment la provision pour risque de change pour 2,5 M€ et une provision pour risques liée aux actions auto-détenues affectées aux plans d'actions gratuites attribués aux salariés de la Société (comptabilisées en valeur mobilières de placement) et de ses filiales (comptabilisées en immobilisations financières) pour 26,2M€.

Les provisions pour charges incluent notamment la provision pour indemnités de fin de carrière (0,03 M€). Celle-ci est le résultat d'un calcul actuariel basé sur la table de mortalité française et sur des hypothèses de turn-over, de taux d'augmentation des salaires, de taux d'actualisation et de taux d'inflation.

b) Tableau de variation

La variation des provisions se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre				2008
	2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non- utilisées	
Provisions réglementées	0,7	-	0,7	-	-
Provisions pour risques	7,3	30,2	4,2	-	33,3
Provisions pour charges	0,6	0,9	1,5	-	-
Total provisions au passif	8,6	31,1	6,4	-	33,3
Provisions dépréciation des immobilisations financières	127,0	3,0	-	19,4	110,6
Provisions dépréciation des prêts	1,1	-	-	-	1,1
Provisions dépréciation des actions auto-détenues	-	78,3	-	-	78,3
Provisions dépréciation des créances	1,8	0,2	1,7	-	0,3
Provisions dépréciation des créances diverses	-	0,1	-	-	0,1
Provisions dépréciation des comptes courants	14,4	0,1	11,4	-	3,1
Total provisions pour dépréciations	144,3	81,7	13,1	19,4	193,5
Total des provisions	152,9	112,8	19,5	19,4	226,8

c) Ventilation des dotations et des reprises de provisions

Les dotations et reprises de provisions s'analysent ainsi :

En millions d'euros	2008	2007
Dotations d'exploitation	5,2	0,1
Dotations financières	107,6	2,7
Dotations exceptionnelles	-	-
Total dotations	112,8	2,8
Reprises d'exploitation	1,5	1,4
Reprises financières	36,7	9,6
Reprises exceptionnelles	0,7	3,6
Total reprises	38,9	14,6
Transfert de charges exploitation	5,9	0,4
Total reprises de provisions et transferts de charges	44,8	15,0

6.7. Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

Les produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élèvent à 31,3 M€ au 31 décembre 2008 contre 43,0 M€ au 31 décembre 2007.

Les charges à payer inscrites au passif du bilan s'élèvent à 13,9 M€ au 31 décembre 2008 contre 44,3 M€ au 31 décembre 2007.

6.8. Etats des échéances des créances et des dettes

Les échéances des créances nettes de provisions et des dettes se présentent ainsi :

En millions d'euros	31 décembre 2008		
	Total	moins d'1 an	plus de 1 an
Immobilisations financières (1)	50,8	3,9	46,9
Clients et comptes rattachés	53,1	53,1	-
Groupe et associés	9,6	9,6	-
Autres créances	49,8	49,8	-
Comptes de régularisation	4,1	3,6	0,5
Total des créances	167,4	120,0	47,4

(1) hors titres de participation et actions auto-détenues.

En millions d'euros	31 décembre 2008			
	Total	moins d'1 an	entre 1 an et 5 ans	plus d'5 ans
Emprunt obligataire (1)	650,0	-	650,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18,5	18,5	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	500,1	0,5	499,6	-
Dettes fournisseurs	36,2	36,2	-	-
Dettes fiscales et sociales	12,2	12,2	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,6	2,6	-	-
Autres dettes	16,3	16,3	-	-
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Total des dettes	1 235,9	86,3	1 149,6	-

(1) Un emprunt obligataire a été émis le 26 mai 2004 par Technip pour un montant de 650,0 M€.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire qui a reçu le visa de la Bourse du Luxembourg le 26 mai 2004 sont les suivantes :

- un prix d'émission de 997,07 euros (nombre d'obligations émises : 650 000) ;
- un coupon de 4,625% de la valeur nominale des obligations, payable à la date anniversaire de l'émission chaque année ;
- une date de remboursement au 26 mai 2011 ;
- un taux de rendement actuariel brut pour l'investisseur obligataire lors de l'émission de 4,675% l'an.

(2) Dont compte courant avec la Centrale de Trésorerie du Groupe pour 499,6 M€.

6.9. Créances et dettes représentées par des effets de commerce

Le montant des créances et dettes représentées par des effets de commerce est nul au 31 décembre 2008 et 2007.

6.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 138,7 M€ en 2008 contre 113,3 M€ en 2007. En 2008, il est réalisé pour 77,1 M€ en France.

Il est essentiellement constitué des refacturations des coûts de management et d'assurance aux sociétés du Groupe.

6.11. Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2008	2007
Revenus des participations	394,8	178,9
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des participations	16,3	-
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des prêts	-	1,1
Dotations nettes des reprises pour dépréciation créances clients	1,7	(1,7)
Dotations nettes des reprises pour dépréciation comptes courants	11,3	1,2
Dotations nettes des reprises pour dépréciation des actions auto-détenues	(78,3)	-
Dotations nettes des reprises pour risque liés aux actions gratuites	(26,2)	-
Amortissements primes de remboursement des obligations	(0,3)	(0,3)
Reprise (Dotation) à la provision pour risque de change	4,2	6,3
Revenus sur prêts	3,6	3,0
Intérêts sur emprunt obligataire	(30,1)	(30,1)
Subventions et abandons de créances à caractère financier	(35,8)	(41,0)
Intérêts sur compte courant Centrale de Trésorerie Groupe	(32,4)	(29,4)
Autres	(6,5)	(8,9)
Résultat financier	222,3	79,1

La variation du résultat financier entre 2007 et 2008 est due essentiellement à :

- une augmentation de 215,9 M€ des dividendes reçus ;
- une augmentation de la variation nette des provisions pour dépréciation du compte courant (11,3 M€ en 2008 contre 1,2 M€ en 2007) ;
- la dotation pour dépréciation des actions auto-détenues (-78,3 M€) et la dotation aux provisions pour risque lié aux actions gratuites (-26,2 M€).

6.12. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

En millions d'euros	2008	2007
Dotations aux amortissements	(8,2)	-
Reprises de provisions	0,8	3,6
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations incorporelles	(17,0)	-
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations corporelles	-	-
Plus et moins-values sur cession de titres	0,4	(2,9)
Autres	(2,4)	(0,1)
Résultat exceptionnel	(26,4)	0,6

En 2008, le résultat exceptionnel provient essentiellement de l'arrêt de projets informatiques.

6.13. Impôts

Technip est tête de groupe du périmètre d'intégration fiscale. Du fait de la non-taxation des dividendes (régime des sociétés mères et filiales), le résultat fiscal de Technip est déficitaire. Ce déficit fiscal a été imputé sur les résultats fiscaux des filiales comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice 2008, le montant du produit d'impôt inscrit au compte de résultat est de 64,3 M€. Il se décompose en :

- un produit d'impôt propre à Technip : 60,8 M€
- un produit d'impôt du groupe intégré : 3,5 M€

L'impôt propre à Technip (60,8 M€) se ventile entre 51,8 M€ liés au résultat courant et 9,0 M€ liés au résultat exceptionnel.

Situation fiscale latente : au 31 décembre 2008, les différences temporaires sont négligeables, elles s'élèvent à 0,1 M€ et concernent l'Organic et la provision pour retraite.

6.14. Note concernant les entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif (en valeur brute), de passif, des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles Technip détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50%.

En millions d'euros	31 décembre	
	2008	2007
Immobilisations financières	3 506,9	3 412,1
Créances, groupe et associés	64,7	88,1
Total actif	3 571,6	3 500,2
Dettes financières (Groupe et associés)	500,1	725,9
Dettes d'exploitation	29,5	22,6
Total passif	529,6	748,5
Charges financières	46,4	32,8
Produits financiers	385,3	172,8

6.15. Etats des engagements hors-bilan

Le détail des engagements est le suivant :

En millions d'euros	31 décembre	
	2008	2007
Garanties parentales (1)	27 009,5	24 595,7
Engagements donnés (2)	805,8	829,9
Engagements reçus	Néant	Néant
Effets escomptés non échus	Néant	Néant

- (1) Les garanties parentales données par la société mère du Groupe aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné ; la durée moyenne jusqu'à l'extinction des garanties est de l'ordre de 5 ans. Les garanties parentales sont retenues pour l'intégralité du montant du contrat quand il est réalisé en « joint-ventures » et ne sont pas réduites en fonction de l'avancement.
- (2) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du Groupe :
- en garantie auprès des tiers
 - en garantie ou contre garantie auprès des banques
 - au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour des contrats

Par ailleurs, il existe les engagements suivants :

- Technip a consenti en 2007 une subvention à Technip Saudi Arabia à hauteur de 37,6 M€ avec clause de retour à meilleure fortune, selon laquelle Technip Saudi Arabia reversera à Technip, jusqu'à ce que la subvention soit remboursée, les résultats positifs qu'elle dégagera.
- Le Conseil d'Administration de Technip du 9 décembre 2008 a approuvé l'octroi d'une subvention à Technip Marine (M) SDN BHD. Cette subvention est plafonnée à 102 MUSD et tient compte de remboursements d'assurance attendus. Le montant de la subvention versée en 2008 s'élève à 21,0 M€ et une subvention complémentaire pourra éventuellement être versée en 2009, dans la limite du plafond autorisé, si les produits d'assurance perçus par Technip Marine (M) SDN BHD sont inférieurs aux produits d'assurance attendus.

Tour Adria :

Fin 2002, Technip a signé un contrat de location longue durée pour la tour Adria couvrant une période de 12 ans, s'étalant du 1^{er} mars 2003 au 28 février 2015. Technip a bénéficié d'une franchise de loyer jusqu'au 31 décembre 2003.

En millions d'euros	Montant du loyer
2009	33,9
2010	34,3
2011	34,3
2012	34,7
2013 et suivants	75,4
Total (1)	212,6

(1) Montant provisoire, car les loyers sont indexés sur l'indice INSEE de la construction.

Technip n'a pas signé de contrat de crédit-bail en 2008 et 2007.

6.16. Instruments financiers

Technip ne détient pas d'instrument financier au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

6.17. Garanties sur actifs

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative sur actif.

6.18. Effectif moyen

L'effectif moyen s'élève à 7 personnes en 2008 et 6 personnes en 2007.

6.19. Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration

Le montant des jetons de présence alloués par Technip aux membres du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008 représente 374 600 euros.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres des organes d'administration de Technip au cours de l'exercice.

La rémunération du Président-Directeur Général de Technip est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

La rémunération totale versée en 2008 par Technip à M. Pilenko s'est élevée à 1 349 111 euros.

La part variable de la rémunération est assise sur la rémunération fixe de l'année précédente. Pour 2008, la part variable cible s'élève à 100% de la rémunération annuelle de base. Elle est liée à hauteur de 50 % à la performance financière du Groupe fondée sur le résultat opérationnel 2008, 25% à l'atteinte d'objectifs individuels et 25% à la mise en œuvre des valeurs du Groupe et d'un esprit d'équipe. La quote-part de la part variable correspondant à l'objectif financier est (i) nulle dans le cas où la performance réelle est inférieure à 75% du montant budgété (niveau plancher de performance), (ii) comprise entre 50% et 100% pour une performance allant

de 75% à 100% du budget et (iii) comprise entre 100% et 200% pour une performance allant de 100% à 125% du budget (cas de surperformance). Dans le cas où les résultats financiers atteints se situent au-delà de l'objectif budgété, un taux multiplicateur est calculé avec un maximum de 2,0. Le multiplicateur est calculé sur la part financière des objectifs, laquelle représente 50% des critères de la part variable. Il est ensuite appliqué à l'ensemble des trois critères afin de calculer la part variable finale, laquelle est plafonnée à 200% de la part variable cible. La part variable qui sera versée à M. Pilenko en 2009, au titre de 2008, est de 1 060 920 euros.

M. Pilenko ne perçoit pas de jetons de présence à raison des mandats qu'il exerce au sein de Technip et dans les sociétés du Groupe.

Il n'existe pas de régime de retraite spécifique pour le Président. Il bénéficie du régime de retraite supplémentaire par cotisations définies mis en place pour les dirigeants du Groupe à hauteur de 8 % de la rémunération annuelle brute versée jusqu'à la tranche 3 du salaire, soit 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale : la cotisation correspondante pour 2008 a été de 21 297 euros.

Il bénéficie également du système de retraite supplémentaire chez Technip pour les membres du Comité Exécutif: une garantie de ressource de retraite de 1,8 % par année d'ancienneté sur la tranche 4 de la rémunération annuelle brute versée, soit celle excédant 8 plafonds annuels de Sécurité Sociale. L'ancienneté à prendre en compte pour bénéficier du régime est de 5 ans en qualité de membre du Comité Exécutif et celle-ci est limitée à 15 ans. La rémunération brute à laquelle s'appliquera cette garantie de ressource correspondra à la moyenne annuelle des rémunérations brutes de base, y compris la rémunération variable, dans la limite de la part variable cible de 100 %, perçues par l'intéressé au cours des cinq exercices clos avant la date d'effet de son départ de l'entreprise. La garantie de ressource de retraite sera due dans les seuls cas de départ de l'entreprise à compter de son 60ème anniversaire ou du fait d'une mise en invalidité de 2ème ou 3ème catégorie ou encore en cas de départ de l'entreprise à compter du 55ème anniversaire, et, dans ce cas, si le départ n'est pas lié à une faute grave ou lourde et sous réserve de l'absence de reprise d'activité professionnelle entre le départ de l'entreprise et la liquidation de la pension acquise au titre du régime général de la Sécurité Sociale.

Durant l'exercice 2008, 80 000 options d'achat d'actions et 30 000 actions gratuites ont été consenties à M. Pilenko. M. Pilenko n'a procédé à l'exercice d'aucune option de souscription ou option d'achat d'actions Technip. M. Pilenko ne bénéficie pas de bon de souscription d'action de Technip ou de toute autre société du groupe Technip.

Un accord de non-concurrence, sans limite territoriale, a été conclu lors de la prise de fonction de M. Pilenko. Prenant en compte les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 18 février 2009, a décidé de limiter le montant de l'indemnisation à 24 mois de rémunération calculée à partir de la rémunération fixe plus la rémunération variable cible des douze derniers mois, correspondant à une clause de non concurrence de deux ans.

A la même date le Conseil a décidé de ne pas prévoir d'indemnité de départ pour le dirigeant social en cas de résiliation ou de non renouvellement de son mandat décidé par la Société.

6.20. Litiges et procédures en cours

Technip est l'un des quatre actionnaires de TSKJ, société chargée de la construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel au Nigéria pour Nigeria LNG Limited ("NLNG") depuis 1994. Les sociétés KBR (anciennement filiale du groupe américain Halliburton), Snamprogetti Netherlands BV (filiale du groupe italien ENI) et JGC Corporation (Japon) détiennent chacune 25% du capital de TSKJ.

La United States Securities and Exchange Commission ("SEC") et le United States Department of Justice ("DOJ") mènent depuis 2004 une procédure formelle d'enquête au titre de paiements effectués dans le cadre de la construction par TSKJ d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel pour NLNG. En France, une procédure judiciaire similaire, conduite par un juge d'instruction contre X, a été ouverte en 2004 et est toujours en cours.

Au cours de l'été 2004, la SEC a demandé à Technip (dont les actions ont été enregistrées auprès de la SEC d'octobre 2001 à novembre 2007) de lui transmettre, à titre volontaire, un certain nombre d'informations

concernant la mise en œuvre de ce projet. Technip a pleinement coopéré, sur une base volontaire, pour répondre aux demandes tant formelles qu'informelles de la SEC et du DOJ depuis cette date.

Le 11 février 2009, KBR, qui, pour les périodes concernées, soit de 1994 à 2007, avait la qualité d'émetteur domestique (domestic issuer) au sens du droit boursier américain, a plaidé coupable pour les cinq chefs d'accusation, au titre de sa participation dans TSKJ, dans une procédure criminelle devant la United States District Court pour non respect du United States Foreign Corrupt Practices Act ("FCPA"). Dans sa défense, KBR a reconnu avoir conspiré pour le versement de commissions illicites à des agents publics nigériens. Au titre de son arrangement judiciaire, KBR a accepté de payer une amende pénale de 402,0 MUSD. Parallèlement, KBR et son ancienne société mère, Halliburton, ont également conclu une transaction sur une procédure civile liée entamée par la SEC pour violations, sur le plan civil, du FCPA. KBR et Halliburton ont conjointement accepté de payer 177,0 MUSD pour mettre un terme à la procédure civile. Le Gouvernement américain a également incriminé pénalement certaines personnes physiques pour des faits liés à ce projet.

Toute violation du FCPA, par une personne physique ou morale, est passible de sanctions pénales et d'amendes civiles d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 0,5 MUSD par violation ainsi que d'injonctions et interdictions, en ce compris, le cas échéant, la restitution des profits réalisés, majorés des intérêts à compter de la commission de l'infraction. Les sanctions pénales peuvent atteindre 2,0 MUSD par infraction ou le double du gain ou de la perte généré par l'infraction. Le montant des sanctions pécuniaires civiles dépendent des faits, et notamment du montant, de la période, de la nature et de l'étendue des paiements illicites et des transactions liées ainsi que du niveau de coopération avec les autorités au cours de la procédure. Des procédures de cette nature et les transactions qui y sont liées sont susceptibles (i) de susciter des réclamations de tiers contre Technip, y compris pour des demandes de dommages-intérêts spéciaux, indirects ou subséquents, (ii) d'entraîner des effets défavorables sur la capacité de Technip d'obtenir ou de conserver des financements pour ses projets en cours ou futurs et/ou (iii) de porter atteinte à l'activité ou à la réputation de Technip en raison d'une publicité négative affectant d'une manière défavorable les perspectives de Technip sur le marché.

En France, la législation a été modifiée en septembre 2000 pour incriminer, pour la première fois, les faits de corruption d'agents publics étrangers. Aux termes de cette législation, une personne morale est passible d'amendes pénales pouvant atteindre 750 000 euros ainsi que de la confiscation des profits directs et indirects de cette infraction, auxquelles peuvent s'ajouter diverses interdictions et amendes civiles.

Depuis juillet 2008, Technip et ses conseils ont participé à des réunions avec les autorités américaines et continuent de coopérer avec les autorités dans le cadre de leur enquête. Même si les données factuelles et juridiques de cette affaire sont multiples et complexes, sur la base des informations actuellement disponibles, Technip ne peut pas exclure que la procédure puisse avoir une issue défavorable qui serait susceptible d'avoir un effet financier négatif significatif pour Technip. Technip n'est pas en mesure d'évaluer le montant de la perte probable ou de faire une estimation des pertes éventuelles liées à ces procédures.

7. Tableau des filiales et participations

En millions d'euros	Pays	Quote-part du capital détenue	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires 2008	Résultat net 2008	Dividendes encaissés en 2008
					Valeur brute	Valeur nette					
A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de Technip											
Filiales dont le capital est détenu à plus de 50% par Technip											
Technip France	France	77,79%	22,7	(42,8)	43,5	43,5	-	9 506,5	1 819,9	75,7	78,3
Technip Offshore International	France	100,00%	6,9	847,0	2 960,5	2 960,5	19,9	-	-	371,0	252,0
Technipnet	France	100,00%	2,0	(0,1)	2,0	2,0	-	2,2	22,9	(1,1)	-
SCI CB3 Défense	France	100,00%	0,4	0,1	86,1	-	-	-	-	0,1	-
Seal Engineering	France	99,76%	0,1	0,4	1,1	1,1	-	-	4,5	0,9	0,8
Eurodim	France	99,89%	0,2	1,5	11,5	11,5	-	-	1,8	0,3	-
Technip International AG	Suisse	99,90%	3,4	(2,3)	3,1	-	-	-	-	(0,4)	-
Engineering Re	Suisse	99,50%	1,4	2,4	1,7	1,7	-	10,3	7,3	2,8	-
Technip Italy	Italie	100,00%	25,8	45,0	22,1	22,1	-	3 717,1	940,7	37,0	16,0
TPL - Tecnologia Progetti Lavori	Italie	100,00%	9,0	1,1	7,8	7,8	-	-	-	(0,9)	-
Technip Iberia	Espagne	99,99%	0,6	2,0	0,8	0,8	-	0,5	25,8	1,4	1,9
Technip Capital	Belgique	100,00%	19,3	(0,1)	19,3	19,3	-	-	-	0,5	-
Technip Far East	Malaisie	100,00%	6,2	(3,0)	5,9	5,9	-	-	26,3	1,0	-
Technip Holding Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	9,1	(9,8)	26,7	26,7	-	-	-	30,5	34,0
Technip Germany	Allemagne	100,00%	12,8	4,6	100,2	80,2	-	189,5	82,6	4,1	2,0
Participations dont le capital est détenu entre 10% et 50% par Technip											
TPG (M)	Malaisie	30,00%	0,2	10,6	1,2	1,2	0,8	770,4	116,5	4,0	-
Technip USA Holding Inc	Etats-Unis	30,75%	-	0,4	160,0	160,0	-	-	-	-	15,7
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Autres filiales dont le capital est détenu à plus de 50% par Technip											
Filiales françaises		NA	NA	NA	2,1	1,7	1,0	70,4	NA	NA	4,3
Filiales étrangères		NA	NA	NA	2,0	1,8	2,4	59,2	NA	NA	-
Autres participations dont le capital est détenu entre 10% et 50% par Technip											
Participations françaises		NA	NA	NA	-	-	-	-	NA	NA	-
Participations étrangères		NA	NA	NA	1,4	0,6	0,4	1 646,6	NA	NA	12,8
Total		NA	NA	NA	3 459,0	3 348,4	24,5	15 972,7	NA	NA	417,8